

Rapport d'investissement responsable 2023

Fonds de dotation



Université 
de Montréal
et du monde.

Direction Gestion des placements

2	Approche en investissement responsable
4	Intégration ESG
9	Actions face aux risques et opportunités liés au risque climatique
16	Engagement actionnarial
18	Annexes

APPROCHE EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La [Politique en matière d'investissement responsable](#) (la Politique) du Fonds de dotation (le Fonds) repose sur la conviction que la prise en considération des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribue à la gestion intégrée de l'ensemble des risques liés à un investissement, et que les entreprises qui gèrent de façon proactive ces éléments sont davantage susceptibles de prospérer au fil du temps.

Les leviers d'action de la Politique sont :

INTÉGRATION DES FACTEURS ESG	dans la sélection, nomination et le suivi des gestionnaires externes
DÉCARBONATION	Cibles de réduction de l'intensité carbone Désinvestissement de l'industrie "Pétrole, gaz et combustibles fossiles" Actionnariat actif sur des enjeux climatiques (engagement et vote) Investissement dans les actifs sobres en carbone
ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	Exercice de droits de vote Dialogue avec les entreprises Concertation avec d'autres investisseurs pour dialoguer et présenter des demandes à des instances réglementaires et autres

La Politique est guidée par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, dont le Fonds est signataire depuis 2017. À titre de signataire, le Fonds de dotation, dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires, a pris les engagements suivants :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Le Fonds de dotation a signé en 2020 la *Charte des universités canadiennes pour des placements écoresponsables à l'heure des changements climatiques (2020)*, en s'engageant à:

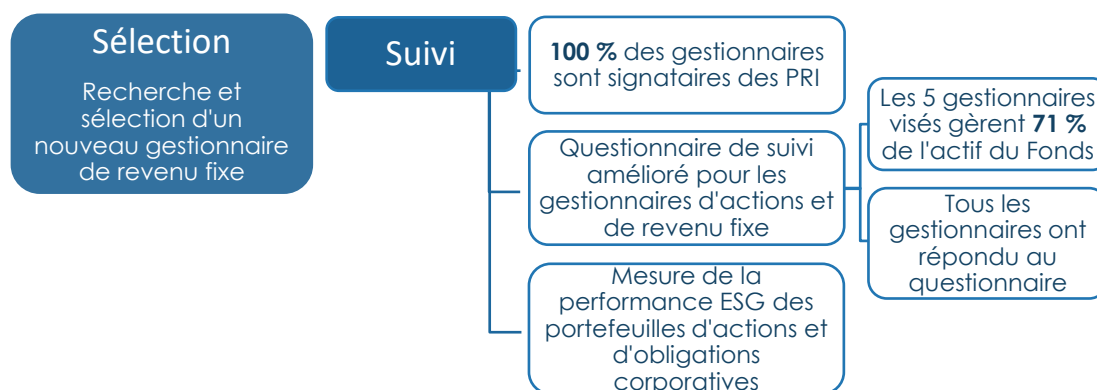
- Adopter un cadre responsable pour guider la prise de décisions de placement, conformément à des normes reconnues, comme les PRI;
- Mesurer régulièrement l'intensité carbone du portefeuille de placements et établir des cibles de réduction significatives;
- Évaluer régulièrement les progrès vers l'atteinte de ces objectifs et diffuser publiquement les résultats;
- Tenir compte de la réalisation de ces objectifs en plus des critères de rendement habituels.

INTÉGRATION DES FACTEURS ESG

Intégration des facteurs ESG dans le processus de sélection, nomination et suivi des gestionnaires externes

Dans la mesure où la gestion d'actifs est confiée à des gestionnaires de placements externes, il est important que ceux-ci facilitent la réalisation des exigences du Fonds en matière d'investissement responsable. Le Fonds suit un processus cohérent et rigoureux, qui privilégie les enjeux ESG d'une grande importance pour encadrer le processus de sélection, de nomination¹ et de suivi des gestionnaires externes, en tenant compte des caractéristiques de différentes catégories d'actifs et de la nature des mandats. Ce processus est évolutif en tenant compte des avancés dans la matière et du contexte spécifique du Fonds.

Faits saillants 2023

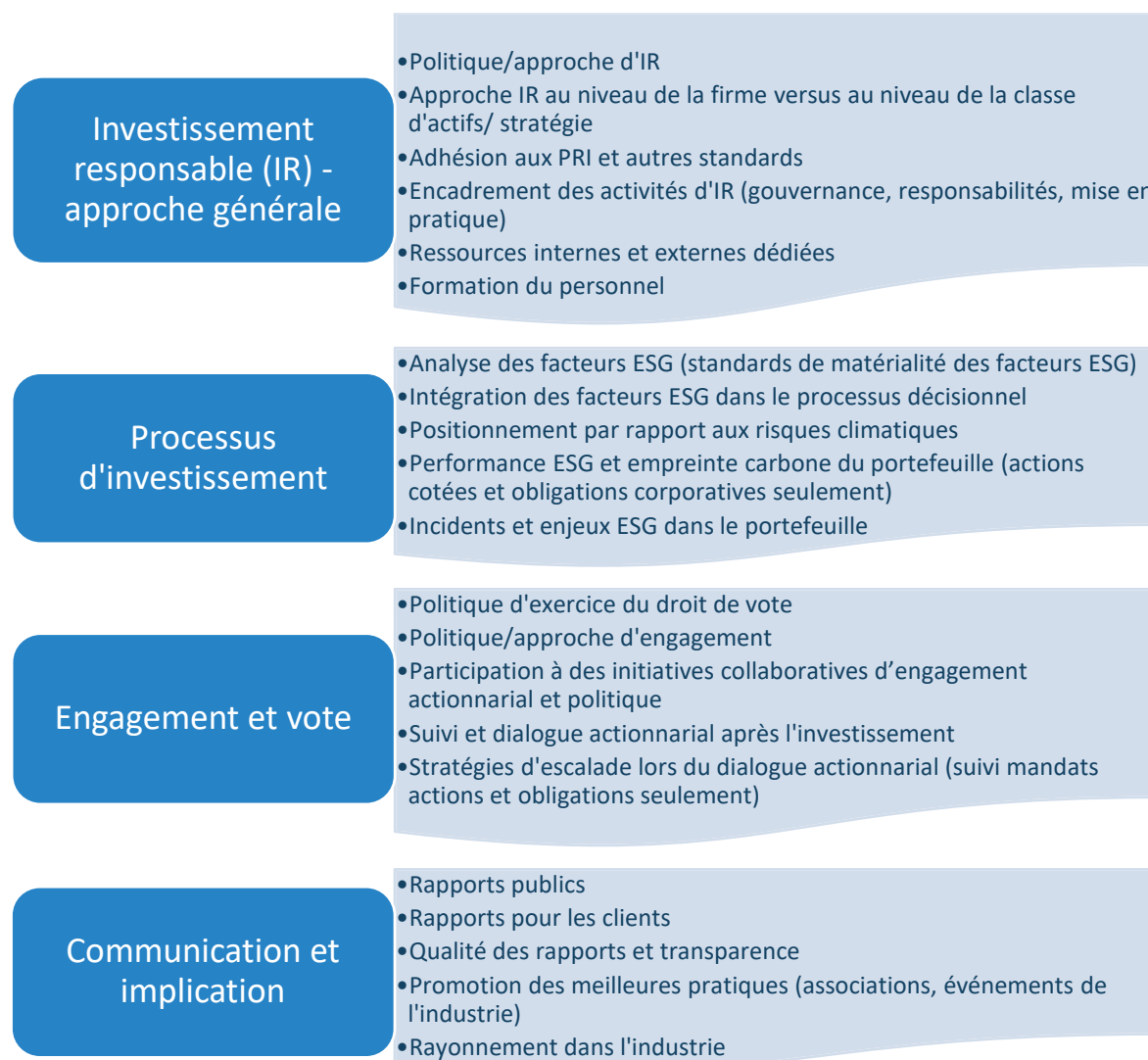


Une panoplie d'informations ESG sont analysées et évaluées lors de la sélection et le suivi des gestionnaires externes, portant sur l'approche d'investissement, la construction du portefeuille et la prise de décisions d'investissement, les activités d'engagement et de vote, la reddition de comptes. L'objectif de cet exercice est d'évaluer l'engagement des gestionnaires externes envers les principes de l'investissement responsable, et de comprendre la manière dont un gestionnaire externe traite les risques et les opportunités liés aux facteurs ESG et crée de la valeur à partir des informations ESG.

Ci-dessous, nous offrons, à titre illustratif, une vue plus détaillée² des facteurs ESG généralement pris en compte lors de la sélection et le suivi des gestionnaires externes, lorsque cela est approprié au mandat de gestion.

¹ Pour les mandats ségrégués, à partir de la date d'entrée en vigueur de la Politique.

² Ce cadre est davantage représentatif pour les actifs publics (actions et revenu fixe).



Pour les gestionnaires externes, l'évaluation de leurs pratiques ESG s'effectue en continu et fait partie du processus de suivi régulier.

De plus, pour les mandats d'actions cotées et d'obligations gérées activement (5 gestionnaires, soit 71 % de l'actif du Fonds), la Politique requiert que les gestionnaires externes produisent un rapport annuel couvrant l'évolution de leurs pratiques d'investissement responsable et les enjeux à signaler dans leurs mandats respectifs au cours de l'année. À cette fin, la Direction Gestion des placements (la Direction) utilise un questionnaire standardisé de plus de 60 questions qui portent sur la gouvernance, les ressources disponibles, l'approche d'investissement responsable, l'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement, l'approche par rapport au climat, ainsi que les pratiques d'engagement sur des enjeux ESG. Certaines questions sont applicables seulement aux actions cotées.

16 questions pour le revenu fixe et 22 questions pour les actions reflètent, à ce stade, les enjeux prioritaires pour les gestionnaires externes du Fonds. Le reste porte sur des pratiques plus avancées, soit une « feuille de route » pour l'évolution future. Voici quelques exemples d'enjeux prioritaires : l'existence et l'étendue du champ d'application de la politique d'investissement responsable, la surveillance des pratiques d'investissement responsable par la haute direction, le statut de signataire des PRI, l'intégration des facteurs ESG avec impact financier dans le processus d'investissement.

Faits saillants sur les gestionnaires externes d'actions et d'obligations :

Organisation

- ✓ 100 % ont une politique d'investissement responsable.
- ✓ 100 % ont confié la surveillance de la politique et des pratiques d'investissement responsable à la haute direction.
- ✓ 100 % s'assurent que le personnel est formé sur les questions et les processus ESG.

Mandat de gestion

- ✓ 100 % évaluent la matérialité des facteurs ESG.
- ✓ 100 % affirment que les données ESG utilisées couvrent une partie significative ou voir la totalité du portefeuille.
- ✓ 100 % procèdent à des examens périodiques de leur processus ESG pour évaluer son efficacité.
- ✓ 3 des 4 gestionnaires concernés évaluent si les compagnies en portefeuille respectent les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Actionnariat actif

- ✓ 100 % font de l'engagement auprès des entreprises ou des émetteurs.
- ✓ 80 % ont un système en place pour suivre le nombre et le progrès des engagements.
- ✓ Tous les gestionnaires d'actions ont une politique d'exercice de droits de vote qui traite des questions ESG.

Climat

- ✓ 100 % ont identifié et analysé les risques et les opportunités liés au risque climatique pour le portefeuille sur le court, moyen et long terme.
- ✓ 100 % déclarent qu'ils intègrent les risques et les opportunités liés aux changements climatiques dans le processus d'investissement.
- ✓ 100 % mesurent l'empreinte carbone du portefeuille.

Quatre gestionnaires couvrent plus de 90 % des enjeux prioritaires, et un autre en couvre plus de 70 %. Tous nos gestionnaires externes intègrent les facteurs ESG dans leur processus d'investissement et entreprennent des activités d'engagement. Nous valorisons la diversité de perspectives et des approches de nos gestionnaires externes.

La Direction dialogue sur une base régulière avec nos gestionnaires externes pour comprendre leurs défis, évaluer leurs projets en cours, les sensibiliser aux enjeux climatiques et les encourager à améliorer leurs pratiques. Le questionnaire de suivi est un outil clé qui permet d'évaluer leur maturité en matière de pratiques ESG et de mieux comprendre leurs activités. Il permet également d'identifier les plus importants éléments nécessitant des améliorations, ce qui oriente nos dialogues avec les gestionnaires. Par exemple, à la suite de nos échanges, un gestionnaire externe nous a soumis un plan clair pour renforcer son processus de suivi des engagements, en réponse aux points faibles identifiés par le questionnaire. Le gestionnaire prévoit de finaliser ce projet dans les prochains mois.

Performance ESG des portefeuilles

La performance ESG est mesurée pour les portefeuilles d'actions en gestion active et passive (55 % de l'actif du Fonds, soit 22 % en actions canadiennes et 33 % en actions internationales) ainsi que pour les investissements dans les obligations de sociétés, en utilisant les données et outils fournis à cet effet par MSCI ESG Research.

Le portefeuille total d'actions du Fonds :

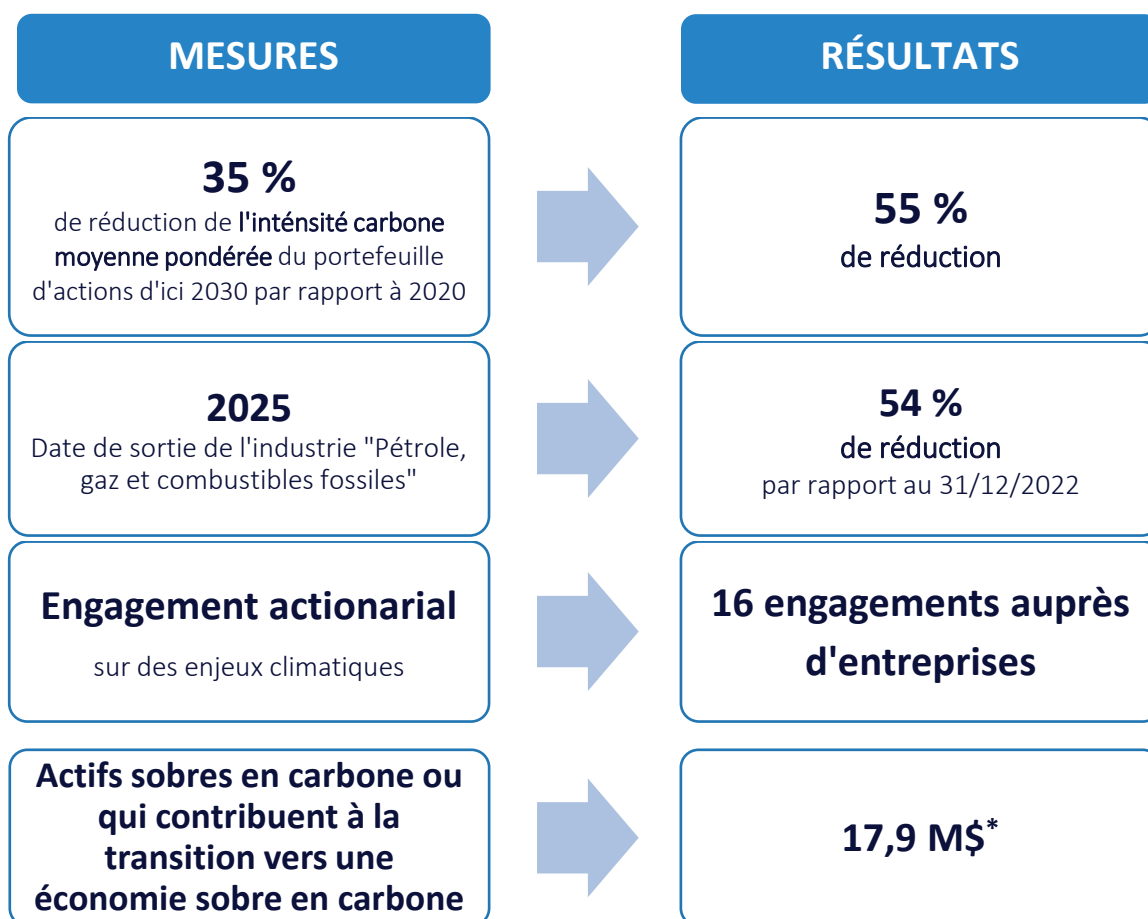
- Obtient une cote globale de A (cote maximale possible AAA), similaire à celle de 2022.
- La performance ESG globale est légèrement supérieure (+ 1,4 %) à celle de l'indice de référence de la politique.
- En ce qui concerne la distribution des cotes, le pourcentage des sociétés chefs de file est inférieur de 1,7 % à celui de l'indice, tandis que celui des sociétés retardataires est similaire à celui de l'indice.
- Le risque de réputation³ du portefeuille est faible.
- En ce qui concerne le risque lié à la gouvernance, le portefeuille et l'indice affichent un pourcentage égal de sociétés considérées retardataires. Le pourcentage de sociétés chefs de file est inférieur de 7 % par rapport à l'indice. Les principaux enjeux, en termes de performance relative par rapport à l'indice, sont la diversité (moins de 30 % de femmes sur les conseils d'administration) et la structure de propriété.
- Parmi les 10 plus importantes positions dans le portefeuille, il n'y a pas de société retardataire (cote B ou CCC).
- Le poids des sociétés ayant la cote CCC est très faible (0,1 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions versus 0,2 % pour l'indice de la politique). Aucun titre coté CCC n'est détenu dans les mandats en gestion active. La plus importante position ayant la cote CCC, détenue à travers un fonds négocié en bourse (FNB), est Hyundai Motor Company (0,007

³ Exprimé par le % de la valeur marchande du portefeuille représentant des compagnies impliquées dans des controverses très sévères liées aux facteurs ESG. Il n'y avait pas de controverses très sévères dans les mandats d'actions en gestion active.

%). Hyundai a été rétrogradée de « B » à « CCC » en novembre 2023. Les pratiques commerciales et la gouvernance de la société, notamment en ce qui concerne l'actionnariat et le conseil d'administration, sont à la traîne par rapport à celles de la plupart de ses pairs à l'échelle mondiale.

ACTIONS FACE AUX RISQUES et OPPORTUNITÉS LIÉS AU RISQUE CLIMATIQUE

Plusieurs mesures sont prévues à la Politique pour contribuer à la décarbonation de l'économie. Les résultats au 31 décembre 2023 sont les suivants :



* Sommes déjà investies ou engagées dans des fonds d'infrastructures qui financent exclusivement des projets d'énergie verte et des projets liés à la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

Réduction de l'intensité carbone moyenne du portefeuille total d'actions ⁴

La Politique prévoit un objectif de réduction de l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP) du portefeuille total d'actions cotées en bourse (mesurée en tCO₂e/M\$ revenus) de 35 % au 31 décembre 2030 par rapport au niveau enregistré au 31 décembre 2020. Une cible de réduction intérimaire de 20 % est fixée pour 31 décembre 2025.

⁴ MSCI ESG Research LLC 2024 et la Direction Gestion des placements constituent la source des informations présentées dans cette section. Les instruments financiers dérivés sont exclus du calcul des mesures d'émissions carbone. L'encaisse est incluse. Les données sur les émissions carbone et les revenus des entreprises sont, en grande majorité, en retard d'une année par rapport à la date d'évaluation des portefeuilles. Les revenus des entreprises et les actifs sous gestion sont exprimés en dollars américains.

Au 31 décembre 2023, les actions représentaient 55 % des actifs du Fonds, soit 245 millions de dollars canadiens⁵. En plus de l'ICMP, deux mesures supplémentaires sont également calculées pour les actions : les émissions totales de carbone⁶ attribuables aux portefeuilles (portées 1 et 2) et l'empreinte carbone⁷. L'ICMP a été aussi calculée pour les obligations de sociétés qui représentent 7 % de l'actif du Fonds.

En 2023, l'ICMP du portefeuille d'actions a diminué de 55 % par rapport au point de référence de 2020. Cette baisse est directement attribuable à la sortie de l'industrie Pétrole gaz et combustibles fossiles dans le mandat d'actions canadiennes en gestion active, et dans une moindre mesure à l'amélioration de l'intensité carbone des sociétés en portefeuille⁸. La cible de décarbonation de 2030 a été dépassée. L'évolution future de l'ICMP n'est toutefois pas nécessairement linéaire et pourrait être influencée, par exemple, par les décisions de placement des gestionnaires externes.

Les secteurs des matériaux, de l'énergie et des services aux collectivités étaient les principaux contributeurs à l'ICMP du portefeuille (67 % de la mesure). Ces trois secteurs représentent 15 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions. Le portefeuille d'actions affiche une ICMP inférieure par rapport à son indice de référence. Les secteurs des services aux collectivités, des matériaux, et de l'industrie étaient les principaux contributeurs à l'ICMP de l'indice de référence pour le portefeuille d'actions (86 % de la mesure).

31 % du portefeuille d'actions est investi dans des entreprises possédant des objectifs de décarbonation alignés sur la science et certifiés par la [Science Based Target Initiative](#) (SBTi). Les normes de la SBTi veillent à ce que les actifs soient alignés sur l'Accord de Paris. L'obtention de cette certification peut prendre jusqu'à deux ans. Environ 12 % du portefeuille est investi dans des entreprises qui ont pris des engagements pour établir des cibles conformes aux normes de la SBTi. 43 % du portefeuille d'actions est ainsi potentiellement aligné sur l'Accord de Paris. L'engagement actionnarial visant la mise en place des plans climatiques crédibles ainsi que les échanges pour sensibiliser nos gestionnaires externes à ce sujet restent toutefois essentiels, car parmi les entreprises avec des objectifs conformes aux normes de la SBTi, seulement la moitié est sur la bonne voie pour atteindre certains ou l'ensemble de leurs objectifs climatiques⁹.

⁵ Trois mandats en gestion active (avec 3 gestionnaires externes) et deux investissements dans des fonds négociés en bourse (gestion indicielle).

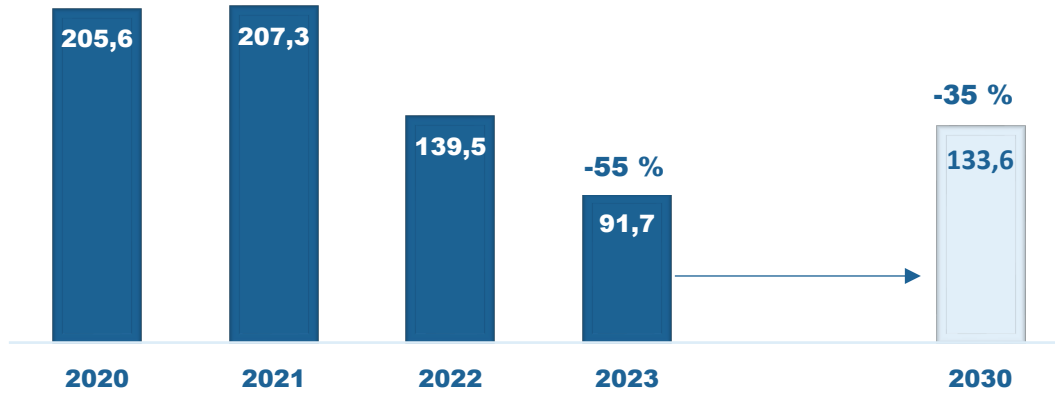
⁶ Les émissions de carbone d'une entreprise correspondent à ses émissions de gaz à effet de serre directes (portée 1) ou indirectes (portée 2) converties en tonnes de CO₂ équivalent tel que défini dans le protocole sur les GES. Les GES comprennent : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC) ou hydrocarbures perfluorés.

⁷ Les mesures sont présentées en annexe sous forme d'équations.

⁸ En général, l'ICMP des sociétés s'est améliorée. L'analyse des dix principaux contributeurs à l'ICMP, qui comptent pour 34 % de la mesure, montre une réduction moyenne des émissions et une croissance moyenne des ventes. Pour l'ensemble du portefeuille, la croissance médiane et moyenne des émissions était plus faible que la croissance médiane et moyenne des ventes. La prudence est de mise, car la croissance des ventes survient dans un contexte inflationniste à travers le monde.

⁹ Le progrès est évalué en supposant une trajectoire linéaire hypothétique allant de l'année de référence de l'objectif à l'année cible. À noter que certaines entreprises peuvent avoir l'intention de suivre une voie non linéaire pour parvenir à des réductions d'émissions (par exemple en s'appuyant sur des réductions plus importantes au cours des dernières années de l'objectif), mais elles seront signalées comme « pas sur la bonne voie » sur la base de cette méthodologie.

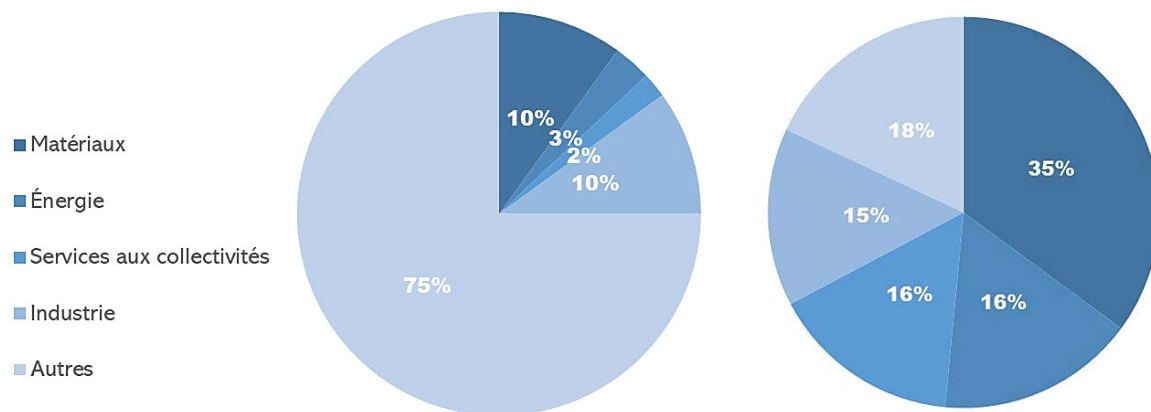
Évolution de l'ICMP (en tCO₂e/M\$ revenus)



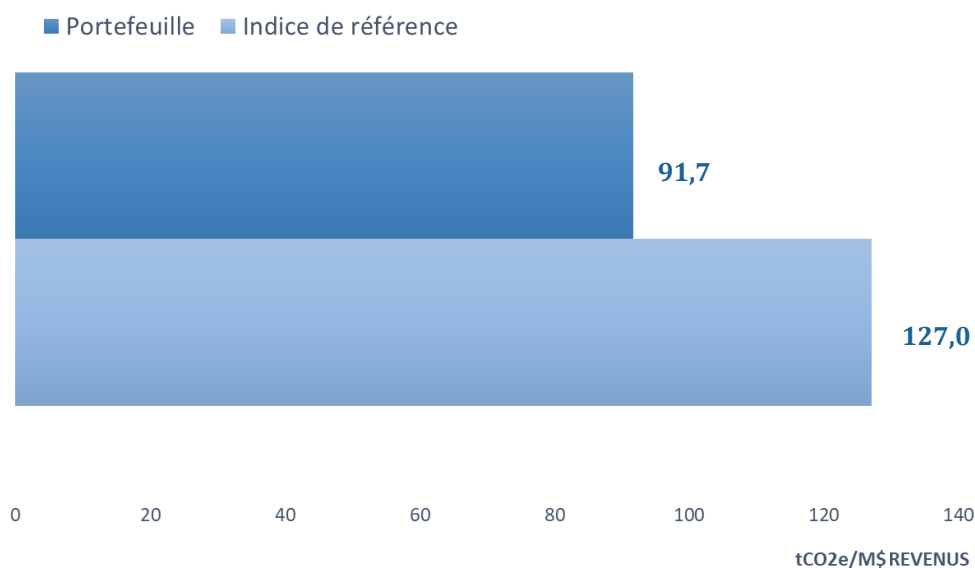
Mesures d'émissions carbone du portefeuille d'actions

	2020	2021	2022	2023
Émissions carbone (milliers tCO ₂ e)	32,4	20,5	15,6	15,0
Empreinte carbone (tCO ₂ e / million de dollars US investis)	192,6	108,2	99,9	81,2
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ e/ million de dollars US de revenus)	205,6	207,3	139,5	91,7

Portefeuille d'actions - Répartition des investissements par secteur et contribution des secteurs à l'ICMP



ICMP – comparaison avec l'indice de référence de la politique



Sortie de l'industrie Pétrole, gaz et combustibles fossiles

En 2022, il a été décidé d'exclure l'industrie Pétrole, gaz et combustibles fossiles (PGCF) du portefeuille total d'actions du Fonds et ce, d'ici la fin 2025. L'industrie PGCF comprend des sociétés engagées dans l'exploration et la production, le raffinage et la commercialisation, ainsi que le stockage et le transport de pétrole et de gaz, de charbon et de combustibles consommables.

Au 31 décembre 2023, l'exposition du portefeuille d'actions à l'industrie PGCF s'élevait à 8,1 M\$, soit 1,8 % de l'actif du Fonds. Cela représente une réduction de 54 % par rapport au 31 décembre 2022. Le Fonds a complété au quatrième trimestre de 2023 le désinvestissement de l'industrie pour le mandat d'actions canadiennes en gestion active. Des indices de références sur mesure qui excluent l'industrie PGCF ont été adoptés à partir du 1^{er} octobre 2023 dans la Politique de placement pour les allocations aux actions canadiennes et internationales.

L'exposition restante de 8,1 M\$ à l'industrie PGCF provient en majorité (64 %) des investissements se retrouvant dans les FNB d'actions canadiennes et internationales. 36 % se retrouve dans des fonds communs d'actions internationales gérés activement.

Investissement en actifs sobres en carbone ou qui contribuent à la transition vers une économie sobre en carbone

Le Fonds cherche à accroître la valeur de ses investissements dans des actifs qui contribuent à la transition vers une économie sobre en carbone. La décarbonation des sociétés de secteurs très émetteurs, mais essentiels à l'économie, est tout aussi importante que l'investissement dans des énergies renouvelables ou des actifs sobres en carbone.

Dans ce contexte, le Fonds a sélectionné et investi dans deux fonds d'infrastructures¹⁰ qui financent des projets d'énergie renouvelable et des projets liés à la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone. Ces deux fonds sont compatibles avec les objectifs de développement durable 7, 9, 11, 12 et 13 des Nations Unies. En 2023, les investissements réalisés par ces deux fonds ont permis d'ajouter plus de 2 500 mégawatts de capacités de production d'énergie propre ainsi que des installations permettant la capture de 57 000 tonnes de carbone par année.

La valeur marchande des sommes investies par le Fonds dans ces deux fonds d'infrastructures a augmenté de presque 50 % en 2023, passant de 6,5 M\$ à 9,5 M\$, en raison surtout du capital appelé en lien avec de nouveaux investissements. Une somme de 8,4 M\$ reste toujours à être appelée par les gestionnaires pour de nouveaux investissements.

Dialogue avec les entreprises sur des enjeux climatiques

Le Fonds considère que l'engagement actionnarial est un levier important pour faire avancer les pratiques des sociétés publiques en portefeuille et contribuer à la décarbonation de l'économie.

L'Université de Montréal participe depuis 2021 à une initiative d'engagement actionnarial sur les enjeux climatiques qui regroupe une quinzaine de fonds de dotation et des régimes de retraite universitaires canadiens : le Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial (UNIE). L'Université de Montréal est l'un des premiers membres de l'UNIE et a participé au développement de ce programme qui crée des ponts entre les universités et les entreprises pour asseoir l'influence de ces premières et encourager le changement. Le programme est géré par Shareholder Association for Research and Education (SHARE).

Les domaines d'intervention d'UNIE sont :

- Réduire les émissions conformément à l'Accord de Paris;
- Réorienter les prêts et les dépenses en capital pour réduire les émissions financées (finance durable);
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques responsables en matière de lobbying climatique;
- Intégrer le risque climatique dans la stratégie commerciale et la surveillance par le conseil d'administration;
- Travailler pour une transition juste qui tient compte des travailleurs et des communautés.

Pour chaque domaine d'intervention, SHARE articule une stratégie, une vision et un ensemble d'objectifs, des critères de sélection, et des objectifs spécifiques et mesurables pour chaque société pour l'année en cours, la deuxième année et les années futures, en reconnaissant que, pour de nombreuses entreprises, le programme d'engagement sera un projet à long terme. SHARE identifie également les indicateurs utilisés pour suivre le progrès réalisé.

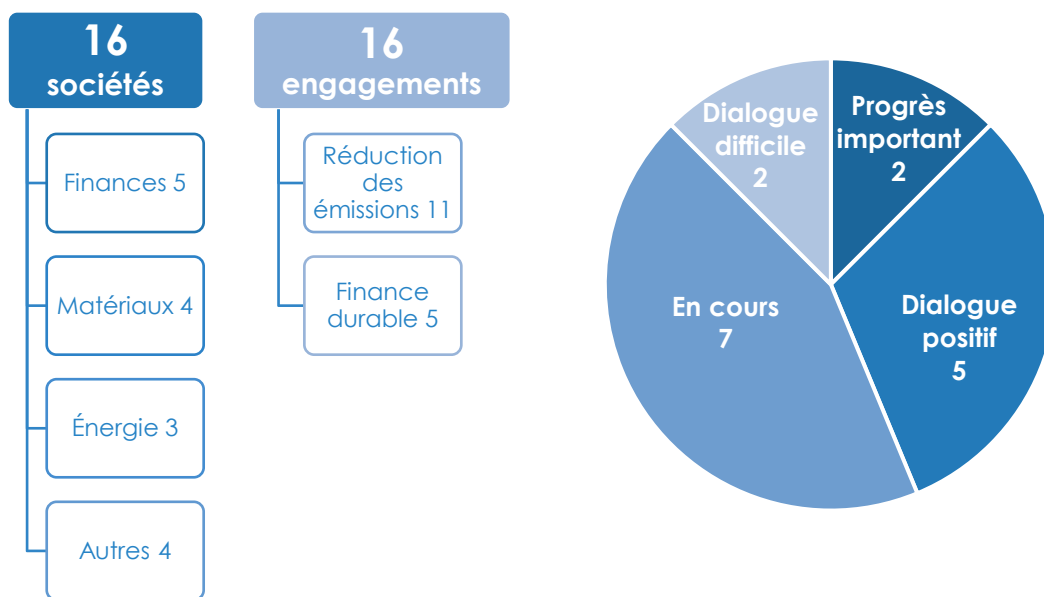
Le travail d'engagement de SHARE est guidé par des normes et des cadres internationaux tels que les lignes directrices de l'OCDE, les conventions et principes directeurs des Nations Unies, et les

¹⁰ Le premier investissement pour un des fonds a été réalisé en 2020; pour l'autre fonds en 2022.

normes de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD), de l'initiative SBTi, et du *Partnership for Carbon Accounting Financials*, pour en nommer que quelques-uns. Le travail reste aussi connecté aux réalités des parties prenantes touchées « sur le terrain » – les organisations de la société civile, les représentants des travailleurs et les défenseurs qui ont une vision de l'impact des pratiques des entreprises sur les personnes et la planète.

Pour chaque domaine d'intervention, SHARE a défini des critères spécifiques pour sélectionner les entreprises cibles. Par exemple, pour l'engagement visant la réduction des émissions GES, les entreprises sont sélectionnées en fonction de leur échelle des émissions GES, de la performance par rapport aux pairs de leur secteur et de la performance dans le temps, de la présence ou l'absence d'objectifs significatifs de réduction des émissions, et de la taille des positions détenues dans la société par les membres de l'UNIE.

Faits saillants de l'engagement en 2023 pour le Fonds :



SHARE a dialogué avec quatre des dix compagnies qui sont les plus gros contributeurs à l'ICMP du portefeuille d'actions du Fonds sur le sujet de la réduction de leurs émissions GES.

ÉTUDES DE CAS

SAPUTO PREND UN NOUVEL ENGAGEMENT CLIMATIQUE

Saputo est une entreprise ciblée aussi par l'initiative Engagement Climatique Canada. SHARE a dialogué activement avec la société tout au long de l'hiver et du printemps. Dans le cadre de ce dialogue, SHARE a souligné que les investisseurs attendaient des entreprises canadiennes qu'elles se fixent des objectifs fondés sur des données scientifiques, conformément aux principales normes internationales.

À l'issue des discussions, l'entreprise a accepté de publier les prochaines étapes de son plan climatique dans sa Circulaire de sollicitation de procurations de 2023. Saputo s'est engagé à définir des cibles basées sur la science et qui tiennent compte des outils les plus récents de son secteur d'activité afin d'atteindre les objectifs définis par l'Accord de Paris, le net-zéro d'ici 2050, et le maintien du réchauffement climatique bien au-dessous de 2 degrés Celsius.

LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE SCOTIA VOTENT EN FAVEUR DE LA PROPOSITION RELATIVE AU PLAN D'ACTION POUR LE CLIMAT

Le 4 avril 2023, 25 % des actionnaires ont voté en faveur de la proposition de SHARE, déposée au nom de la Fondation Familiale Trottier, concernant l'action climatique. Il s'agit du plus grand nombre de votes en faveur sur une proposition climatique à la banque à ce jour. La proposition demandait à la banque de rendre compte de ses pratiques en matière de prêts liés à son objectif net-zéro, et exigeait un rapport sur l'efficacité des plans net-zéro de ses clients. La banque a fixé ses propres normes internes pour atteindre son objectif net-zéro, et elle devrait exiger de ses clients qu'ils respectent ces mêmes normes pour être vraiment responsable et crédible. Les résultats de la proposition sont significatifs et indiquent que les investisseurs sont de plus en plus préoccupés par l'approche de la Banque Scotia en matière de changement climatique et par sa position en tant que deuxième prêteur pour les combustibles fossiles au Canada et premier prêteur canadien pour les entreprises figurant sur la Global Coal Exit List.

Charte des universités canadiennes pour des placements écoresponsables à l'heure des changements climatiques

Les 17 universités signataires se rencontrent au sein d'un Comité technique afin de partager leurs pratiques en termes de décarbonation, d'engagements, d'exercice des droits de vote et d'investissement sobre en carbone.

En 2022, le groupe d'universités a commencé à collaborer avec SHARE pour élaborer un questionnaire standardisé permettant d'évaluer les performances ESG des gestionnaires de placements. Le développement d'une série de questions communes permet de définir des attentes cohérentes et de réduire la charge imposée aux gestionnaires de répondre à plusieurs questionnaires sur le même sujet. La première version du questionnaire a été publiée en 2023 et la Direction s'en est inspirée pour développer son questionnaire de suivi annuel pour les gestionnaires d'actions et d'obligations du Fonds.

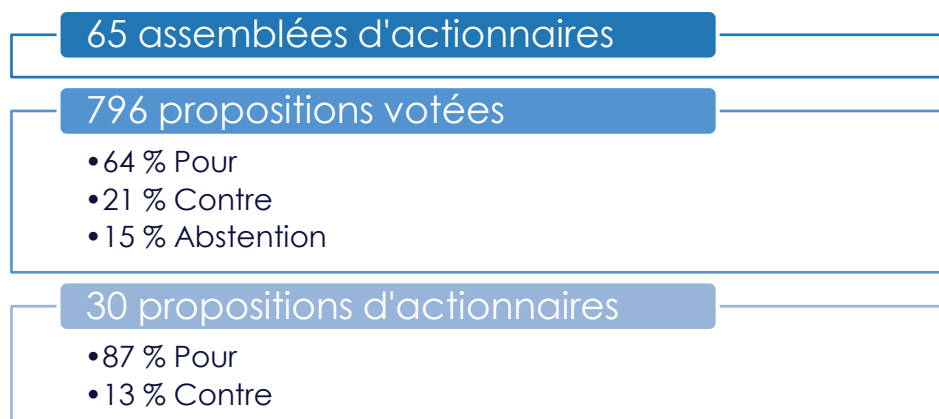
Après avoir reçu des commentaires des universités et des gestionnaires de placements, SHARE a mis au point une version actualisée du questionnaire qui répond aux préoccupations concernant la clarté et la facilité d'utilisation. Cette dernière version a été publiée en 2024.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Résultats de l'exercice des droits de votes

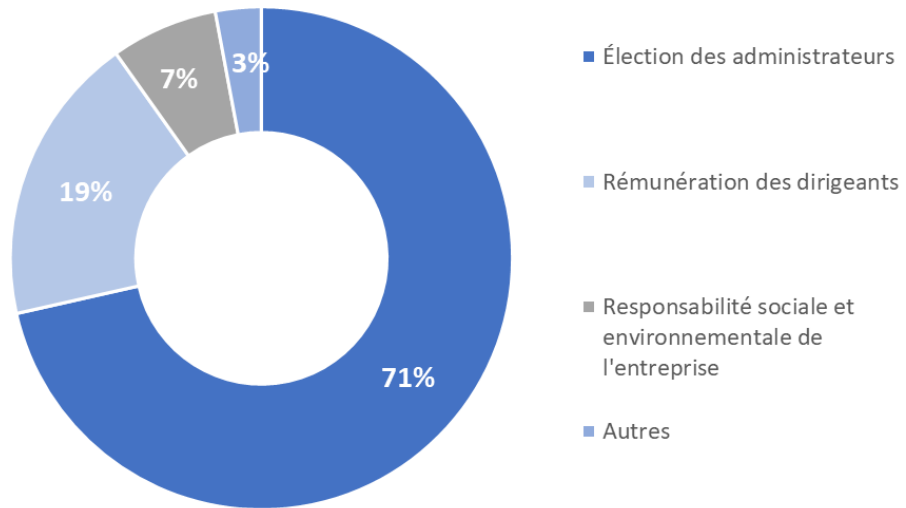
L'exercice du droit de vote est un aspect essentiel de la responsabilité d'intendance du Fonds, ainsi qu'une occasion d'orienter le changement au niveau des sociétés publiques. Le Fonds a élaboré ses propres lignes directrices pour l'exercice du droit de vote en 2018. L'exercice des droits de vote, conformément aux lignes directrices, a été confié au Groupe Investissement Responsable (GIR) à compter du 1^{er} janvier 2019.

En 2023, le Fonds a voté 796 résolutions dans le cadre de 65 assemblées d'actionnaires au Canada. Les thématiques les plus abordées en 2023 étaient notamment les nominations aux conseils d'administration ainsi que la rémunération de la direction et des administrateurs. La majorité des propositions d'actionnaires ont visé la responsabilité sociale et environnementale des sociétés (25 de 30). Trois propositions appelant au maintien des investissements dans le secteur pétrolier et gazier au Canada ont été logées auprès des banques canadiennes. Les directions des sociétés en question ont recommandé un vote contre, et le pourcentage d'appui de ces propositions a été très faible (en bas de 2 %).



Un vote contre la recommandation de la direction a été enregistré pour 38 % des propositions. Parmi celles-ci, 71 % étaient en lien avec l'élection des administrateurs. Le refus d'appuyer l'élection ou la réélection à des postes d'administrateurs s'aligne sur les dispositions des lignes directrices du Fonds et a été principalement justifié par un manque de diversité au sein du conseil d'administration, des préoccupations liées à l'indépendance du conseil d'administration, une durée excessive des mandats et un cumul excessif de mandats.

Vote à l'encontre de la direction par enjeu



ANNEXES

Explications des mesures d'émissions carbone

Émissions totales

† CO₂e[†]

Mesure les tonnes absolues attribuables à un portefeuille

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur investissement}_i}{\text{Cap. boursière émetteur}_i} * \text{Émissions émetteur}_i$$

Empreinte carbone

† CO₂e/M\$ investis

Mesure les tonnes d'émissions totales d'un portefeuille normalisées par la valeur marchande du portefeuille

$$\frac{\left(\sum_n^i \frac{\text{Valeur investissement}_i}{\text{Cap. boursière émetteur}_i} * \text{Émissions émetteur}_i \right)}{\text{Valeur marchande portefeuille}} * 1\,000\,000$$

Intensité carbone moyenne pondérée

† CO₂e/ M\$ US de revenus

Exprime l'exposition du portefeuille aux sociétés intensives en carbone (à fortes émissions carbone), en fonction de leur pondération dans le portefeuille

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur invest.}_i}{\text{Valeur march. portefeuille}} * \frac{\text{Émissions émetteur}_i}{\text{Revenus \$M émetteur}_i}$$
